

Desplaque lui fit observer que s'il chantait pour son plaisir, lui jouait pour le sien.

Amalé, Boivin furieux se leva, terrassa Desplaque et le mordit et cruellement à la lèvre inférieure qu'un morceau lui en resta dans les dents!

Le blessure du malheureux était horrible et le fendit absolument méconnaissable.

Desplaque fut été conduit à Douai où il reçut les soins de M. le docteur Pollet qui opéra la suture des bords de la plaie.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie contre Boivin.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 29 DÉCEMBRE. — Marceau Agache, rue Saint-Laurent, cour Saint-François, 2. — Eléonore Lepere, rue de la Bass-Mature, 12. — Albert Deulena, rue de l'Hommelet, cour veuve Mullier, 1. — Judith Goormachtigh, rue de Flandre, cour Duhout, 1. — Gabrielle Verhamme, rue Saint-André, maisons Verhamme. — Elise Gérard, rue de Lille, cour de la Vierge, 11. — André Marie, rue des Moulins, 166. — André Beccart, rue du Pays, 4. — Alexandre Oudenne, rue de la Chapelle-Carrette, 18. — Stanislas Delcroix, rue Lannes, cour Salmérie. — Paul Levas, rue de l'Ouest, 17.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 29 DÉCEMBRE. — Adèle Fial, 30 ans, propriétaire, rue de Lannoy, 417. — Sophie Duhout, 72 ans, ménagère, rue de Condé, 14. — Jules Dobette, 44 ans, mécanicien, Hôtel Dieu. — Françoise Dubart, 84 ans, pensionnaire, Hospice.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS. — Les amis et connaissances de la famille MOTTE-BOSSUT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis MOTTE-BOSSUT, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de la Chambre de commerce et ancien adjoint au maire de Roubaix, décédé à Lannoy, le 29 décembre 1883, dans sa 67<sup>e</sup> année, sont priés de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu et d'assister aux convois et Services Solennels qui auront lieu le mercredi 30 janvier, à 11 heures, en l'église de Lannoy, d'où son corps sera conduit au cimetière de Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tournai, à Lannoy.

Les amis et connaissances de la famille DAULMÉ-RE-CAMPELLE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis DAULMÉ-RE-CAMPELLE, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1883, à l'âge de 33 ans, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux convois et Services Solennels, qui auront lieu le dimanche 30 janvier, à 2 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Valenciennes, à la Place Verte.

Les amis et connaissances de la famille SIMON-BOUCHERIE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Anne BOUCHERIE, veuve de Monsieur Antoine CLÉMENT, décédée à Roubaix, le 23 décembre 1883, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux convois et Services Solennels, qui auront lieu le dimanche 30 janvier, à 2 heures, en l'église Saint-Étienne, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Valenciennes, 17.

Un Obi Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 31 décembre 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Achille LÉGRAND, décédé à Roubaix, le 3 décembre 1881, à l'âge de vingt-trois ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Achille LÉGRAND, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille COCHET-PIAT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Adèle COCHET-PIAT, veuve de Monsieur Jean Baptiste COCHET-PIAT, décédée à Roubaix, le 23 décembre 1883, dans sa 61<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux convois et Services Solennels, qui auront lieu le lundi 31 décembre, à 2 heures, en l'église Saint-Étienne, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Valenciennes, 17.

BELGIQUE. — M. Beyer, l'architecte à qui l'on doit la station de Tournai et dont le nom a été affecté à l'ancienne rue des Cachets, a été désigné par M. le ministre de l'Intérieur pour dresser les plans de la reconstruction de la Chambre des représentants.

La nouvelle salle de la Chambre contiendra environ deux cents places. Des installations convenables seront ménagées pour la presse. Celle-ci était par trop à l'étroit. Le développement de la presse périodique est tel, qu'il faudrait un espace double pour loger convenablement les rédacteurs de journaux bruxellois, la correspondance des principaux journaux de nos grandes villes et aussi leurs directeurs, car il me paraît que lorsque ceux-ci se trouvent à Bruxelles et désirent assister à une séance parlementaire, c'est le moins qu'ils puissent trouver place. Or, il y avait positivement encombrement.

L'hémicycle agrandi permettra aussi de disposer plus convenablement les installations pour les services de la sténographie et du compte-rendu analytique. Il y avait une foule de tables disposées sans symétrie et dont l'enlèvement nuisait au coup d'œil.

Notre correspondant d'Anvers nous écrit, 28 décembre : On a reçu hier, des nouvelles de l'équipage du vapeur Plantyn, de la White-Cross-Line, une ne nous principales lignes de navigation. Depuis un mois on était dans l'anxiété. Le Plantyn, parti le 7 novembre de New-York avec 26 hommes d'équipage, 21 passagers et un fort chargement, devait arriver à Anvers vers le 20 du même mois.

Il était donc attendu depuis cinq semaines. Aussi le croyait-on perdu corps et biens. On s'est trompé de moitié, heureusement. Ce n'est qu'hier à une heure avancée, que les directeurs de la White-Cross-Line, MM. Steinman et Lukwig, ont reçu une dépêche du capitaine Plantyn, M. Scott d'Anvers. Cette dépêche porte que le 17 novembre, latitude 44 N, longitude 42 O, le Plantyn a été surpris dans l'Atlantique par un ouragan épouvantable. Un coup de mer a enfoncé la pompe, balayé le pont, submergé la machine, la cale, et éteint le feu. Le navire a été chassé pendant trois jours sans direction.

L'équipage a luté héroïquement, pompant sans relâche, pour épuiser l'eau qui envahissait la cale, montant jusqu'à treize pieds. 400 tonnes de marchandises ont été successivement sacrifiées, mais en vain, la situation du navire devenant d'heure en heure plus critique, il faisait eau de toutes parts. Bref, le 6 décembre, l'équipage et les passagers furent sauvés par un voilier anglais. Il était temps : le Plantyn sombrait. Le 27 décembre, hier donc, le brigantin a touché la côte de Portugal et débarqué les naufragés à Oporto, où le capitaine Scott a immé-

diatement expédié le télégramme que je viens de traduire. Ce télégramme constate en outre que six hommes du Plantyn ont péri pendant le tempête. Le Plantyn était un des meilleurs navires de la White-Cross-Line; c'est la cinquième steam, y compris le Henry Edge, que cette Compagnie a perdu dans un espace relativement très court.

### FAITS DIVERS

LE DRAME DE LA RUE DE LA PAIX, A PARIS. — Samedi matin, à onze heures, M. Benoit, avoué, ayant son étude, rue de la Paix, n° 4, a été victime d'une tentative d'assassinat.

Voici les renseignements que nous avons recueillis sur cet attentat commis, en plein jour, dans l'une des plus riches et des plus belles rues de Paris : A dix heures quarante-cinq, un nommé Parigot, homme d'affaires, demeurant dans le quartier de la Madeleine, et qui, à plusieurs reprises, avait eu affaire à M. Benoit, se fit annoncer. On le fit entrer dans le cabinet de l'avoué; quelques minutes s'écoulèrent, lorsque, tout à coup, deux détonations se firent entendre. Pâle, se tenant à peine, M. Benoit parut sur le seuil de l'étude.

Parigot lui avait tiré à bout portant deux coups de revolver. Une balle avait traversé le front de la victime, une autre avait perforé le bras gauche. L'assassin voulut fuir, mais les « clercs » se jetèrent sur lui; il menaça ces derniers de son arme, qu'ils réussirent à lui enlever. Le blessé reçut les soins du docteur Constant. Prévenu immédiatement, M. Gallien, commissaire de police, procéda à l'interrogatoire de l'assassin qui a déclaré formellement qu'il regretta de ne pas avoir tué M. Benoit. On croit que ce dernier est victime d'une vengeance. Parigot a été écroué au poste Saint-Roch.

L'état de M. Benoit est des plus graves.

CONCURRENCE ALLEMANDE. — Les baraquons qui s'élevaient à Paris sur les boulevards, à l'occasion du jour de l'an, offrent, parait-il, des quantités de jouets fort intéressants, mis en vente à des prix extraordinaires de bon marché. Seulement, ce qu'il importe de signaler, c'est que la plupart de ces jouets sont de fabrication allemande. Les Allemands, de plus en plus, inondent chaque année la place de Paris de jouets semblables, ce qui cause à notre industrie un tort considérable.

A LA TRAPPE. — On annonce l'entrée à la Trappe de M. le baron d'Escoubert de Hainaut, ancien lieutenant-colonel de cavalerie et l'un des nos sportsmen les plus distingués. Le baron de Hainaut, qui avait perdu l'an dernier sa jeune et charmante femme, s'est trouvé absolument accablé par la mort de sa fille unique, adorable enfant de six ans, qui vient de lui être enlevée par une fièvre typhoïde.

UN AVARE MORT DE FAIM. — Un nommé Moreau, chiffonnier, demeurant, 22, rue Moulinet, à Paris, était dans la plus affreuse misère. Tous les jours, on le voyait courir dans les rues vêtus de guenilles sordides, implorant la charité. Il touchait de l'Assistance publique un secours de 25 fr. par mois. Depuis quatre jours, on ne l'avait pas vu paraître. Hier matin, la concierge, l'ayant vainement appelé, prévint le commissaire de police. On enfouit la porte et on trouva le chiffonnier étendu sur son grabat et ne donnant plus signe de vie.

Un médecin, appelé, constata qu'il était mort d'inanition. Lorsqu'on fouilla le grabat, on découvrit dans le vieux bas légendaire de l'avare une somme de 20,500 francs en pièces d'or. Moreau était âgé de quatre-vingt-neuf ans!

UN CAS DE FÉCONDITÉ ASSEZ RARE est rapporté par les journaux du Morbihan. Au village de Velour, commune et canton de Muzillac, existe une petite ferme occupée par les époux Gitzonic. Dernièrement, il y avait réjouissance complète dans ce hameau : la jeune femme, déjà mère d'un charmant enfant qui ne marche pas encore sans, venait d'accoucher de quatre gros garçons bien portants.

EFFETS INATTENDUS DU MAGNÉTISME. — M. et Mme Bivoteau, négociants du quartier du Marais, avaient fiancé leur fille Louise à un superbe jeune homme du nom de Poulot. L'union était proche; le futur genre était choyé et dorloté par Mme Bivoteau qu'il appelait déjà « belle maman ». Ce garçon n'avait-il pas toutes sortes de qualités et de talents de société? Il possédait, entre autres, l'art de magnétiser supérieurement, et l'on avait voulu montrer cela aux amis et connaissances.

Aussi hier, vers dix heures du soir, tout le monde étant réuni dans le salon, M. Bivoteau déclara la séance ouverte et il fut décidé que ce serait Mlle Louise qui servirait de sujet. Poulot se plaça devant sa fiancée et se mit à la regarder fixement. Cela dura deux minutes environ. Puis, tandis que le sujet continuait à ouvrir de grands yeux, on vit tout à coup le magnétiseur s'ignoter, puis vaciller sur sa chaise et... s'en aller profondément.

On rit; on transporta Poulot sur un canapé. On voulut le réveiller impossible. Puis, tout-à-coup, il se mit à balbutier, ensuite à parler tout haut. — La police! murmura-t-il. — Ou se regarda. — C'est moi qui a fait le coup! s'écria-t-il, les yeux hagards. — Belle maman s'empressa de vider une carafe d'eau sur la tête du dormeur. Cette douche instantanée réveilla le jeune homme, qui, pressé de questions, finit par avouer qu'il avait, il y a quinze jours, volé des bijoux chez un joaillier de la rue de la Paix.

M. Bivoteau s'est empressé d'empêcher aussitôt son genre, qui poussait des supplications à fendre l'âme. Les succès de l'Institut Catholique de Paris. — La dernière session des examens de licence a été aussi favorable que les précédentes à l'école des hautes études et à l'Institut catholique de Paris. Sur dix candidats se présentant à la licence ès-lettres, six ont été admis; deux appartenant au diocèse de Paris : M. l'abbé Bellanger et M. l'abbé Duison, professeur au petit séminaire. Sur quatre candidats se présentant aux examens de la licence ès-sciences physiques, deux ont été admis. Durant ces deux mois, l'école des hautes études a fait recevoir trente licenciés : dix-neuf pour les lettres et onze pour les sciences.

UN RÉCIDIVISTE OBSTINÉ. — On écrit de Nantes le 13 décembre : Un sieur Barbier vient d'être condamné à trente ans de bagnes pour vols. Mais comme ce malfaiteur, âgé de trente-cinq ans avait déjà quadrupling-cinq ans de travaux forcés par suite de condamnations antérieures, la cour a décidé que les peines se confondraient.

Voici les états de service de ce récidiviste éminent : D'abord quinze ans de travaux forcés pour vols commis à Nîmes, quarante ans pour vols qualifiés et enfin trente ans infligés par la cour de Tours, après une seconde évasion. Au cours des débats, Barbier a déclaré être certain de s'évader de chez de la Nouvelle-Calédonie.

Ne cherchez pas, c'est tout trouvé et facile à donner pour éternité : Un parapluie, une ombrelle, une canne de la Grande Maison, 52 bis rue Esquermoise, Lille, sont des objets convenue à tous les âges et accessibles à toutes les bourses. Tout acheteur aura droit à une magnifique collection de chromes. 1735-10700

M. Rabillaud nous écrit de C. dépt de l'Isère : « Plusieurs personnes d'ici qui se trouvaient indisposées depuis quelque temps, ayant entendu parler de quelques cures extraordinaires obtenues par les Pilules Suisses en ont essayé, et le résultat fut satisfaisant. L'appétit revenait, les maux de tête et les crampes d'estomac ont disparu, etc. » 20548

### REVIEW DES MODES

Paris, 27 décembre. La fièvre des éternes gagne tout le monde. Le moment approche de jeter autour de soi gâteries de toutes sortes, cadeaux, bonbons, fleurs, jouets et argent.

Tous les magasins ont fait leur toilette des plus beaux jours, et il n'en est point sembler-til, qui n'ait trouvé le moyen, quelle que soit son industrie, d'inventer un article éternel.

Les éternes utiles ont d'ailleurs pris une grande extension depuis quelques années. Et ce titre bien pensant est l'étoile sous laquelle on présente des objets qui on n'eût jamais autrefois songé à donner en éternes.

Cette année, comme les précédentes, on offrira beaucoup de fleurs, disposés de toutes façons, en coussins, en éventails, en écrans. Les plus jolies figurines de Saxe savent les présenter de mille façons adorables, et nos vanniers inventent des chariots, des hottes, des paniers de tout genre et de tout format pour en faire des charrettes de fleurs.

Nous avons aussi à citer une foule de paniers à bois, de niches coquettes pour le chien gâté de la maison et des corbeilles capitonnées pour MM. les chats parureux. Puis ce sont des casiers à marbre, des tables de tous genres, des fauteuils bizarres, des tentures et des armures de provenance authentique, tous objets pouvant concourir avec grand succès à la décoration et à l'ameublement d'un appartement. Et chacun se dit son l'on prend, aujourd'hui plus que jamais de donner à son habitacul tout le confort et le luxe possibles.

Ce dont nous nous félicitons, c'est que l'on ait renoncé à offrir ces boîtes stupides, coûtant des prix fous, que l'on ne savait où loger, et qui étaient la plus encombrante inutilité qui existe.

Aujourd'hui, on est devenu plus pratique, moins égoïste, si l'on peut dire, ou plus spirituel; on veut que le cadeau que l'on fait soit agréable et profitable. Les bombons seront dans une poche de satin enveloppée d'un riche mouchoir de dentelle, ou dans un carré de peluche ou de velours richement brodés et garni et pouvant servir pour le dessus d'un coussin ou l'enveloppe d'un sachet à dentelles.

Dans une boîte de fleurs, on cache un étern. Nous savons même un charmant jeune fille, à laquelle on a donné, l'année dernière, un gros peloton de laine, dans lequel était piécé un crochet d'ivoire avec un ouvrage commencé. La maniaque fut heureusement, était dans le secret, et l'on a amené la fillette à dépeletonner sa laine, pour quelle trouve, tout au bout, un petit étern de satin bleu renfermant une adorable broche.

Entre intimes, on aime fort ces sortes de surprises. Ce sont, d'ailleurs, nos confiseurs qui en ont eu la primauté; car il n'est imitation qui n'ait été faite de tous les objets les plus usuels, en même temps que les moins élégants; fourneau et poêle à marrons; képi de réserviste; ballot de café; bourriche, etc.

Les bijoutiers ont créé mille fantaisies charmantes qui feront fureur certains étern.

Citons entre autres la chaînette tibétaine, dont vous allez bien vite reconnaître la grande utilité. Vous avez à toutes passés par cet ennui qui consiste à avoir, en soirée surtout, des gants à douze, dix huit, et même vingt boutons, que l'on veut élever à un moment donné, mais qui on ne sait comment remettre. Rien de plus facile avec le petit bijou dont nous parlons.

Cette petite chaînette va figurer dans bon nombre de sacs de bonbons. Elle sera l'une des plus charmantes surprises que l'on puisse faire à une femme élégante, de même qu'à une femme fille. Encore une fantaisie qui va faire son tour d'Europe et d'Amérique : le parapluie grand-mère. Il est joliment possible, et sans la finesse de sa monture, on le croirait sorti de la garde-robe d'une vieille grand-maman campagnarde.

L'industrie parisienne lui a fait une jolie toilette : la soie, tout en ayant les tons un peu fanés, est fort agréable à l'œil. Il y en a de rouges, de bleus et de verts avec la large rayure de filets multicolores sur les bords. La monture est en béquille comme la canne de la grand-mère, mais elle n'a rien de rustique et on l'a faite élégante autant que possible.

Toutes nos belles mondaines en font l'empte avant de partir pour le Midi. Elles se promettent de s'en servir comme un parasol.

Ce parapluie grand-mère, d'une originalité de bon ton, est bien moins excentrique que les parapluies rouge-vif ou bleu clair que l'on a inaugurés l'été dernier.

Le parapluie grand-mère sera l'un des succès de la saison, et beaucoup de mamans l'ont déjà choisi comme éternes à leurs jeunes filles.

Dans les vitrines d'une grande maison de parapluies où il est déposé, il fait florès, et tout le monde le trouve très-original et très-joli.

Un autre objet bien pratique et bien coquet, qui composera sûrement des éternes utiles et agréables, c'est la canne de fourrure ou de peluche. Il n'est pas une femme, jeune ou vieille, pas une jeune fille, qui n'ait du moins une de ces pélerines commodes. On les porte dans la rue sur une redingote ou une jaquette, au coin du feu, en voiture. A la moindre impression de froid, vite ce camail douillet sur les épaules. Nul vêtement en-cas n'est plus commode, moins encombrant ni plus coquet. N'est-ce pas votre avis?

CHOSÉS ET AUTRES. Fin de conversation. — Et vous dites qu'il a une grande fortune? — Oh! une fortune incalculable. Cadet, avec conviction. — C'est un joli chiffre! Chez le marchand de chevaux. Un client. — Vous m'avez indignement trompé. Le marchand. — Moi! par exemple! — Vous m'avez garanti sans défauts le cheval que vous m'avez vendu. — Eh bien, il est borge! — Eh, n'est pas un défaut, cela... c'est un malheur!

Cueilli dans un *Histoire de France*. Après avoir longuement énuméré tous les faits et gestes de Pharamond l'auteur ajoute : « Son existence est des plus douteuses. » Puis il termine en disant : « Il eut pour fils Clovis le Chevelu (!) » Un soir de réveillon, M. Vatout disait à Louis-Philippe, en riant : — A la place de Votre Majesté, je mettrais ce soir mes souliers dans la cheminée, pour voir ce que j'y trouverais demain matin. — Oh! c'est tout vu, répondit le roi : J'y trouverais... monsieur Thiers!

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX. Déclarations de faillites. — Paris. — Dussière (dame), née Lenoit, couturière, rue Laval, 24. — La Société Hausmann et Saint-Denis, tailleurs, boulevard Sébastopol, 139, composée de : Albert Hausmann, et Henri Sylvain Saint-Denis. — Assiéres. — Chén (Simon) marchand de lingerie, mercerie et confectios, Grande-Rue, 21. — Pontoise. — Marchand, marchand de nouveautés, à Neuilly-sur-Marne. — Orthez. — Couzet, marchand de tissus, à Os. — Saint-Quentin. — Guillolet (Alph.-Cl.), tailleur. Formations de sociétés. — Limoges. — Formation de la Société en non collectif Parvaud et fils aîné, tailleurs et chemisiers. — Durée : 2 ans. — Cap. : 15,586 fr. 20. Acte du 14 novembre. Dissolutions de sociétés. — Dissolution, à partir du 10 novembre 1883, de la Société anonyme des tentures artistiques, rue Camurant, 22. Paris. — Dissolution, à partir du 4 décembre 1883, de la Société Férasson et Levasseur (nouveautés), avenue des Ternes, 79, et cession des droits de M. Férasson à M. Levasseur qui continue seul. Paris. — Dissolution, à partir du 25 novembre 1883, de la Société Trouvé, Saint-Yves, Fischer & Co (draperies et doublures), rue Belduville, 37. Paris. — Dissolution, à partir du 17 novembre 1883, de la Société Dubuisson et Gilet, tailleurs, Chaussée-d'Antin, 41. Rouen. — Dissolution, à partir du 10 décembre 1883, de la Société Troussier et Dunel (rouennerie en gros), rue Lezurier-de-la-Martel, 15. Nîmes. — Dissolution, à partir du 31 décembre 1883, de la Société Ducamp et Roubin, draperies et nouveautés. Prorogations de sociétés. — Paris. — Prorogation au 1er janvier 1895, de la Société en non collectif Vincent et fils (draperies en gros), rue Bertin-Poiré, 7. — Acte du 7 décembre 1883. — J. g. d'A.

BOULEVARD. — Un des principaux détenteurs d'un nouveau venu en destination de l'Angleterre, 5,000 balles et le restant de ses provisions, soit 7,000 balles, sera gâté en magasin jusqu'au printemps prochain. On cite : Tardet, Blacq, 1 rue n° 3 1 2 Tardet 423, Big Fongling 401 1 2 T. Tardet n° 5 quai de commerce 380 T. Kahiing qualité vert moyen 367 1 2 T. Exportations jusqu'à ce jour 14,500 b.

HOUELLONS. — Au marché de ce jour on a payé fr. 90. — Alost, 29 décembre. — Au marché de ce jour il a été vendu 26 sacs dans le prix de fr. 80 à 85 les 50 kilos, suivant qualité; en culture on paie seulement pour qualité exportable fr. 85. Nuremberg 23 décembre. — Il a été traité hier au delà de 500 balles à prix fermes. Aujourd'hui la demande a été calme, toutefois environ 300 sacs ont encore été traités sans changement dans les prix. On cite : Wurtemberg 170 à 175 Rm, Alsace 155 à 160 Rm, Hallertau 168 à 175, Pologne 170 à 175, landons de montage 160 à 168, marketplace 145 à 155, Alchgrum 115 à 155, Altmark 120 à 130 Rm.

REVUE FINANCIÈRE. Paris, le 29 décembre 1883. La situation n'est pas améliorée; on n'a tant semaine, tout fait croisé une réaction et malgré la légère reprise qui s'est manifestée en dernier lieu, nous ne saurions trop insister sur les avantages que les détenteurs de nos actions ont eus à ce jour à une hausse durable alors que les différents groupes de valeurs ont de sérieux raisons pour baisser. Nos rentes ont éprouvé un fort mouvement de recul, c'est vrai, mais elles sont encore trop chères aux cours actuels. Le Financier des Communes dans son numéro du 28 décembre dit avec raison que le 4 1/2 O/O 1883 semble avoir beaucoup baissé, mais qu'il faut tenir compte de ce qu'il a 1 2 O/O 1883 coté 105 équivalant à 5 O/O coté 116,60, ce qui est trop cher vu l'état actuel de notre politique et de nos finances. On parle d'un emprunt à contracter en janvier et s'il faut en croire M. Paul Leroy-Beaulieu c'est non pas 350 millions à 700 millions qui seraient nécessaires. La Banque de France vient de mettre en paiement le dividende du second semestre, il est de 109,27 bruts, ce qui avec les 123 fr. 71 distribués pour le 1er semestre met 233 fr. 98 la dividende de 1882 au lieu de 203 fr. 96, dividende de l'exercice 1883. La commerce Bleue dont le revenu de l'action Banque de France doit être capitalisé à 5 O/O, ce qui mettrait le cours à 4450 francs environ ce qui étant donné le cours actuel donne une large marge à la baisse.

Le Crédit Foncier, pour lequel il y a lieu d'exception, vu l'état plus satisfaisant de ses opérations, est très-démandé à 1215. Ces cours ne répondent cependant pas exactement au dividende de 60 fr. qui sera distribué cette année, surtout si l'on tient compte de la progression qui suit ce dividende en raison même de la nature des opérations de la société. Le sous-comptoir des Entrepreneurs se traite à 270 fr. le dividende de l'exercice a été fixé à 20 fr. un coupon de 14 fr. sera mis en paiement à partir du 2 janvier. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'étude que le Financier des Communes vient de publier sur cette société. Le Suez après un mouvement rétrograde a repris dans une certaine mesure on cote 1915. L'information qui s'est produite en clôture n'est due qu'aux rachats du découvert. Une brochure vient d'être publiée sur la situation faite à la Compagnie par les conventions de Londres. M. Sarter, l'auteur de cet ouvrage nous fait remarquer que la renonciation aux droits de pilotage constitue une perte de 4 millions par an pour la Compagnie, les dépenses de déséchouage 300,000 francs le paiement des intérêts et l'amortissement des 200 millions à emprunter pour la construction du second canal constituent une charge annuelle de 8,445,000 fr. La réduction accordée aux navires sur les recettes des recettes de 500,000 fr. la réduction de tarif applicable à partir du 1er janvier 1885 équivalent à une perte de 2 millions etc, etc. On arrive ainsi à un total de plus de 20 millions, voilà qui réunit singulièrement les illusions d'après sur le dividende du Suez. Les chemins sont en reprise, également sous l'influence des rachats cependant le mouvement est plus faible pour le Lyon. Les conventions nouvelles réduisent à 55 fr. le dividende à éprouver au capitaliste le revenu à 5 O/O on obtient le cours de 1,100 fr. maximum. La baisse est donc probable sur cette valeur comme sur les autres. Le reste de la cote ne présente rien de remarquable, sauf pour l'Extérieur Espagnol qui après avoir été portée par la spéculation à 66 3/32 retombe à 56 1/4. La Banque Ottomane est à 635,52; L'Union d'Egypte à 317,18; Le Turc 6 O/O à 87,2.

MARCHE AUX HUILES DE LILLE. — Cours du 29 décembre. Huiles Colza. — Huile de colza : courant 75 1/2, 4 premiers 76 1/2, 4 mai 77 1/2, 4 août 78 1/2, 4 novembre 79 1/2, 4 février 80 1/2, 4 mai 81 1/2, 4 août 82 1/2, 4 novembre 83 1/2, 4 février 84 1/2, 4 mai 85 1/2, 4 août 86 1/2, 4 novembre 87 1/2, 4 février 88 1/2, 4 mai 89 1/2, 4 août 90 1/2, 4 novembre 91 1/2, 4 février 92 1/2, 4 mai 93 1/2, 4 août 94 1/2, 4 novembre 95 1/2, 4 février 96 1/2, 4 mai 97 1/2, 4 août 98 1/2, 4 novembre 99 1/2, 4 février 100 1/2, 4 mai 101 1/2, 4 août 102 1/2, 4 novembre 103 1/2, 4 février 104 1/2, 4 mai 105 1/2, 4 août 106 1/2, 4 novembre 107 1/2, 4 février 108 1/2, 4 mai 109 1/2, 4 août 110 1/2, 4 novembre 111 1/2, 4 février 112 1/2, 4 mai 113 1/2, 4 août 114 1/2, 4 novembre 115 1/2, 4 février 116 1/2, 4 mai 117 1/2, 4 août 118 1/2, 4 novembre 119 1/2, 4 février 120 1/2, 4 mai 121 1/2, 4 août 122 1/2, 4 novembre 123 1/2, 4 février 124 1/2, 4 mai 125 1/2, 4 août 126 1/2, 4 novembre 127 1/2, 4 février 128 1/2, 4 mai 129 1/2, 4 août 130 1/2, 4 novembre 131 1/2, 4 février 132 1/2, 4 mai 133 1/2, 4 août 134 1/2, 4 novembre 135 1/2, 4 février 136 1/2, 4 mai 137 1/2, 4 août 138 1/2, 4 novembre 139 1/2, 4 février 140 1/2, 4 mai 141 1/2, 4 août 142 1/2, 4 novembre 143 1/2, 4 février 144 1/2, 4 mai 145 1/2, 4 août 146 1/2, 4 novembre 147 1/2, 4 février 148 1/2, 4 mai 149 1/2, 4 août 150 1/2, 4 novembre 151 1/2, 4 février 152 1/2, 4 mai 153 1/2, 4 août 154 1/2, 4 novembre 155 1/2, 4 février 156 1/2, 4 mai 157 1/2, 4 août 158 1/2, 4 novembre 159 1/2, 4 février 160 1/2, 4 mai 161 1/2, 4 août 162 1/2, 4 novembre 163 1/2, 4 février 164 1/2, 4 mai 165 1/2, 4 août 166 1/2, 4 novembre 167 1/2, 4 février 168 1/2, 4 mai 169 1/2, 4 août 170 1/2, 4 novembre 171 1/2, 4 février 172 1/2, 4 mai 173 1/2, 4 août 174 1/2, 4 novembre 175 1/2, 4 février 176 1/2, 4 mai 177 1/2, 4 août 178 1/2, 4 novembre 179 1/2, 4 février 180 1/2, 4 mai 181 1/2, 4 août 182 1/2, 4 novembre 183 1/2, 4 février 184 1/2, 4 mai 185 1/2, 4 août 186 1/2, 4 novembre 187 1/2, 4 février 188 1/2, 4 mai 189 1/2, 4 août 190 1/2, 4 novembre 191 1/2, 4 février 192 1/2, 4 mai 193 1/2, 4 août 194 1/2, 4 novembre 195 1/2, 4 février 196 1/2, 4 mai 197 1/2, 4 août 198 1/2, 4 novembre 199 1/2, 4 février 200 1/2, 4 mai 201 1/2, 4 août 202 1/2, 4 novembre 203 1/2, 4 février 204 1/2, 4 mai 205 1/2, 4 août 206 1/2, 4 novembre 207 1/2, 4 février 208 1/2, 4 mai 209 1/2, 4 août 210 1/2, 4 novembre 211 1/2, 4 février 212 1/2, 4 mai 213 1/2, 4 août 214 1/2, 4 novembre 215 1/2, 4 février 216 1/2, 4 mai 217 1/2, 4 août 218 1/2, 4 novembre 219 1/2, 4 février 220 1/2, 4 mai 221 1/2, 4 août 222 1/2, 4 novembre 223 1/2, 4 février 224 1/2, 4 mai 225 1/2, 4 août 226 1/2, 4 novembre 227 1/2, 4 février 228 1/2, 4 mai 229 1/2, 4 août 230 1/2, 4 novembre 231 1/2, 4 février 232 1/2, 4 mai 233 1/2, 4 août 234 1/2, 4 novembre 235 1/2, 4 février 236 1/2, 4 mai 237 1/2, 4 août 238 1/2, 4 novembre 239 1/2, 4 février 240 1/2, 4 mai 241 1/2, 4 août 242 1/2, 4 novembre 243 1/2, 4 février 244 1/2, 4 mai 245 1/2, 4 août 246 1/2, 4 novembre 247 1/2, 4 février 248 1/2, 4 mai 249 1/2, 4 août 250 1/2, 4 novembre 251 1/2, 4 février 252 1/2, 4 mai 253 1/2, 4 août 254 1/2, 4 novembre 255 1/2, 4 février 256 1/2, 4 mai 257 1/2, 4 août 258 1/2, 4 novembre 259 1/2, 4 février 260 1/2, 4 mai 261 1/2, 4 août 262 1/2, 4 novembre 263 1/2, 4 février 264 1/2, 4 mai 265 1/2, 4 août 266 1/2, 4 novembre 267 1/2, 4 février 268 1/2, 4 mai 269 1/2, 4 août 270 1/2, 4 novembre 271 1/2, 4 février 272 1/2, 4 mai 273 1/2, 4 août 274 1/2, 4 novembre 275 1/2, 4 février 276 1/2, 4 mai 277 1/2, 4 août 278 1/2, 4 novembre 279 1/2, 4 février 280 1/2, 4 mai 281 1/2, 4 août 282 1/2, 4 novembre 283 1/2, 4 février 284 1/2, 4 mai 285 1/2, 4 août 286 1/2, 4 novembre 287 1/2, 4 février 288 1/2, 4 mai 289 1/2, 4 août 290 1/2, 4 novembre 291 1/2, 4 février 292 1/2, 4 mai 293 1/2, 4 août 294 1/2, 4 novembre 295 1/2, 4 février 296 1/2, 4 mai 297 1/2, 4 août 298 1/2, 4 novembre 299 1/2, 4 février 300 1/2, 4 mai 301 1/2, 4 août 302 1/2, 4 novembre 303 1/2, 4 février 304 1/2,